

OUVRAGE PROTÉGÉ
PHOTOCOPIE INTERDITE
Même partielle
(Loi du 11 Mars 1957)
Constituerait contrefaçon
(Code Pénal, Art. 425)

Ouverture de « Castor et Pollux »

Fièrement

Cl. sib 1

Cl. sib 2

Cl. sib 3

Cl. basse